

UN PROJET DE LOI ÉMIS POUR LE RÈGLEMENT DES CONCESSIONS HYDRAULIQUES

Montreuil, le 16 janvier 2026

Cette semaine, les députés Battistel et Bolo ont émis une Proposition de Projet de Loi pour régler la question de la mise en concurrence des barrages en France.

Ce projet de Loi est dans la suite des Commissions Parlementaires du printemps, et prend en compte la réponse de l'Europe à la France du mois d'août.

Pour sortir de la mise en concurrence de notre secteur, **le projet indique une bascule de toutes les concessions vers des autorisations, mais sans transfert de propriété**, contrairement à ce qui avait été imaginé dans un premier temps.

La question d'une bascule vers des autorisations sans transfert de propriété avait été évoquée et débattue lors des auditions des commissions parlementaires.

Le principe

Les exploitants historiques se verront attribuer des droits réels sur l'installation, qui leurs permettront d'avoir une jouissance de cette installation équivalente à celle qu'ils auraient eu s'ils en étaient propriétaires, pendant une durée de 70 ans.

Les ouvrages (le périmètre actuel des concessions) **restent de propriété publique**.

Toute cession ou modification ultérieure du droit par un exploitant, ne pourrait se faire que sous le contrôle de l'Etat.

Cette perspective lève des points durs pour lesquels la FNME-CGT avait demandé un encadrement législatif s'ils venaient à être appliqués.

Ce scénario permet **le maintien des opérateurs historiques et la sortie du risque de mise en concurrence**. Il permet enfin à l'hydraulique de rester une branche d'EDF, contrairement à la quasi-régie qui exigeait à minima une filialisation.

Les contreparties

L'Europe a accepté la sécurisation du secteur en échange de contreparties sur des modalités de vente de volume d'hydroélectricité pour EDF. Des volumes qu'EDF met déjà à disposition de ses concurrents en les versant sur le marché.

Dans le projet de Loi, **ces volumes seront proposés lors d'enchères pour une durée de 20 ans** dont le pas ne pourra excéder une durée mensuelle. Les enchères devraient suivre l'évolution des prix SPOT.

Pour la FNME CGT, les contreparties suscitent encore beaucoup de questionnements, le spectre de l'ARENH Hydro est encore bien présent. Le débat parlementaire sur ce point sera important, notre vigilance le sera tout autant.

Pour la suite

Ce projet devrait rentrer très rapidement en examen parlementaire (si parlement il y a). Les délais prévus pour basculer dans la nouvelle forme juridique se comptent en mois. Soit un règlement très rapide.

Comme nous l'avons régulièrement acté, le passage en autorisation n'était pas notre point de sortie idéal. Le maintien des ouvrages en propriété publique lève un gros point dur. Il reste maintenant des points de surveillance: **le projet garantit le rattachement du personnel au statut des IEG** (cette mention doit être maintenue), les garanties technologiques (développement et état du parc) et enfin organisationnelles. Nous avons rappelé notre hostilité à Hercule en son temps, nous n'accepterions pas une filialisation quelconque de la production hydraulique maintenant.

I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N